

**Conseil Municipal du 21 janvier 2016**

**Point A : SEDIF**

**Bilan annuel**

**Avis du CM sur le rapport annuel d'information 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable**

**Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014**

**Intervention d’Evelyne Lesens au nom du groupe EELV.**

Monsieur Le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Mes cher-e-s collègues,

Merci chère Nicole pour ta présentation à la fois claire, concise et exhaustive.

Comme vous le savez, la mise en place de la Métropole du Grand Paris et la création des territoires impactent le service public de l’eau.

L’article 59 de la loi NOTRe dispose que les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) crées au 1er janvier 2016 sont obligatoirement compétents en eau et en assainissement.

En tant qu’élu-e au Territoire avec mon collègue Pierre CHIESA, nous sommes donc particulièrement attentifs à cette question.

Ainsi, entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2017, la loi prévoit une représentation-substitution provisoire des EPT aux communes/EPCI étant membres de syndicats d’eau ou d’assainissement.

Au 1er janvier 2018, le même article 59 de la loi NOTRe prévoit que les EPT seront retirés de plein droit des syndicats concernés. Les EPT devront donc avoir choisi formellement leur mode de gestion avant fin 2017. Pour maintenir leur adhésion au SEDIF, ils doivent enclencher une procédure d’adhésion dès 2016 et au plus tard au 1er trimestre 2017 pour assurer la continuité du service public de l’eau.

Dès lors, cette nouvelle reconfiguration institutionnelle est l’occasion de poser à nouveau la question du modèle de la gestion l’eau, avec pour toile de fonds deux visions antagoniques :

Soit d’une part, les communes qui considèrent l’eau comme un service public, et la confient à une régie municipale ; d’autre part, celles qui font le choix de confier cette mission à une entreprise privée, à travers une délégation de service public.

Actuellement, la deuxième option est clairement majoritaire, en Île-de-France comme dans tout le pays.

Mais la tendance commence à s’inverser : à la suite de Grenoble en 2001 puis de Paris en 2010, des dizaines de villes françaises, petites et grandes, y compris Rennes, Nice et Montpellier, ont décidé depuis 15 ans de tourner la page de la privatisation et de « remunicipaliser » leur service de l’eau.

Pour rappel, la gestion en régie publique a énormément d’atouts : prix de l’eau inférieur de 25% en moyenne à une délégation de service public, meilleur entretien du réseau, meilleure prise en compte des personnes et ménages en situation difficiles.

Jugez plutôt : depuis le 1er janvier 2016, le prix du mètre cube d'eau à Paris s'élève à 3,3304 €/m3 TTC[[1]](#footnote-1). À Ivry, le prix de l'eau TTC au m3 applicable au 1er novembre 2015 (quatrième trimestre) s’élève à 4.2012 euros[[2]](#footnote-2).

Ces simples chiffres démontrent bien que la gestion en régie d’un service public peut être à la fois moins couteuse et plus performante qu’une délégation de service public.

Certes, nous ne méconnaissons pas les réalités concurrentielles. Les entreprises du secteur ont souvent amorti depuis longtemps leurs investissements dans les réseaux. Ce qui leur permet, lorsqu’un de leur marché est menacé, de faire des offres écrasant toute concurrence. C’est ainsi qu’en 2010, quand le SEDIF a dû renouveler ses contrats, Veolia a baissé ses tarifs de 20 %, assurant ainsi sa reconduction de délégation de service public.

Cela ne **nous empêche pas de réaffirmer avec vigueur notre désapprobation quant à cette décision non conforme à nos valeurs, d’autant plus que le dispositif "eau solidaire" est une trop maigre compensation ; il est insuffisant quant au nombre d'usagers socialement fragiles et manque d'une réelle incitation à la préservation de la ressource hydrique.**

Notre philosophie sur la question de l’eau comme sur d’autres problématiques environnementales est simple : aider les usagers plutôt que rémunérer les actionnaires et assurer un **contrôle démocratique de la gestion des biens naturels.**

Dans cette perspective, il nous faut considérer la possibilité de sortir du SEDIF et de revenir en gestion publique.

En outre, dans un contexte où les finances locales connaissent des contraintes d’une ampleur sans précédent, le passage à la gestion publique devient un argument qui n’est plus seulement idéologique mais aussi pragmatique.

Plus globalement, nous devons prendre conscience de la fragilité des ressources hydriques à l’échelle métropolitaine.

La grande agglomération parisienne est une exception en France : plus de la moitié des volumes prélevés pour l’alimenter sont des eaux de surface, témoignant de l’insuffisance structurelle des ressources en nappe[[3]](#footnote-3).

En ce qui concerne l’eau potable, la ressource utilisée est sous tension, que ce soit du point de vue qualitatif à l’échelle de toute l’Île de France, ou quantitatif de façon plus localisée. La ressource superficielle dépend fortement du soutien d'étiage des

Grands Lacs de Seine à l’amont du bassin.

Les modifications du régime hydrogéologique consécutives au changement climatique pourraient profondément modifier le fragile équilibre actuel : baisse des débits des grands axes en été, augmentation saisonnière des besoins en particulier agricoles, hausse des températures et de l’évapotranspiration, besoins nouveaux liés à l’adaptation au changement climatique, etc.

Cela nous montre d’avantage que la transition écologique de nos territoires n’est pas un luxe mais bien une nécessité vitale.

L’examen de cette délibération, relative au rapport annuel d'information 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, ainsi qu’à la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 du SEDIF nous permet ainsi d’évoquer l’ensemble de ces problématiques.

L’eau n’est pas une marchandise, elle est avant tout un bien commun fragile, qu’il nous revient de protéger.

Je vous remercie.

1. http://www.eaudeparis.fr/leau-au-quotidien/une-eau-au-juste-prix/ [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.sedif.com/territoire\_sedif.aspx?communeSel=94200+Ivry-sur-Seine [↑](#footnote-ref-2)
3. *Soutenabilité du Grand Paris – Note sur les enjeux dans le domaine de l’eau – juin 2012* [↑](#footnote-ref-3)